



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

CAMEROON REAL ESTATE CORPORATION

SOCIETE ANONYME AVEC C.A. AU CAPITAL DE 75 000 000 000 FCFA

SIEGE SOCIAL : B10, Avenue de l'Indépendance, Hippodrome - B.P. 387 YAOUNDE CAMEROUN

Web site : www.sic.cm mail : info@sic.cm

0248 ADDITIF N°001 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°022/AONR/SIC/CIPM/2025 DU 31 JUILLET 2025 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE QUATRE (04) IMMEUBLES (M PAIR, M IMPAIR, N PAIR ET N IMPAIR) DE LA CITE SIC DE LA CITE VERTE/YAOUNDE.

Le Directeur Général de la SIC, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des soumissionnaires à l'Appel d'Offres susmentionné, que les modifications suivantes y sont apportées.

Informations modifiées	Au lieu de	Considérer
AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)		
Critères d'évaluation 14. Critères éliminatoires 14.1	<p>Critères éliminatoires Il s'agit notamment de :</p> <p>a-Dossier Administratif incomplet (absence d'une pièce requise) ou non-conformité d'une pièce après le délai de 48 heures après l'ouverture des plis ; b-Absence de Caution de soumission timbrée avec mention de la quittance CDEC ; c-Dossier technique ou financier incomplet ; d-Fausses déclarations, pièces falsifiées ou documents non authentifiés ; e-Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) ; f-Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ; g-Absence d'un sous détail des prix unitaires ; h-Présence d'une information financière dans le dossier administratif ou technique ; i-Absence de Déclaration sur l'honneur de non abandon d'un Marché datée, signée et timbrée au cours de trois (03) dernières années.</p>	<p>Critères éliminatoires Il s'agit notamment de :</p> <p>a-Dossier Administratif incomplet (absence d'une pièce requise) ou non-conformité d'une pièce après le délai de 48 heures après l'ouverture des plis ; b- Absence de Caution de soumission timbrée avec mention de la quittance CDEC ; c-Dossier technique ou financier incomplet ; d-Fausses déclarations, pièces falsifiées ou documents non authentifiés ; e-Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) ; f-Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ; g-Absence d'un sous détail des prix unitaires ; h-Présence d'une information financière dans dossier administratif ou technique ; i-Absence de Déclaration sur l'honneur de non abandon d'un Marché datée, signée et timbrée au cours de trois (03) dernières années. j- l'absence de la charte d'intégrité et de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.</p>
Le mode de soumission 20.	Non prise en compte	Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission hors ligne

Pour le reste sans changement. /-

Ampliations :

- PCA/SIC
- ARMP
- Affichage
- Archives/Chrono.



18 AOÛT 2025

LE DIRECTEUR GENERAL,

Le Directeur
Général